

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

Date de convocation : 16 mai 2022

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Bernard GAY, Mario GANDELIN, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) : Claudine BOUVET (pouvoir à Sylvie TISSERAND), Laura PETIT DIT DARIEL (pouvoir à Bernard GAY).

Secrétaire de séance : Sylvie GIRARD

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

○ Cession des anciennes tuiles de l'église

Suite à la réfection de la toiture de l'église, les anciennes tuiles sont déposées, triées et stockées. M. le Maire propose de les mettre à la vente au prix de 0.25 € l'unité. Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

○ Vente d'un lot de bois

Il a été nécessaire d'une part d'abattre les arbres en bordure de la parcelle AH 50 pour la création du chemin piétons et d'autre part de couper des arbres pour des raisons de sécurité. Le bois ainsi coupé par la commune représente un volume évalué à 23 stères. Considérant les offres parvenues à la Mairie, le lot est attribué à M. Michel FEBVRE au prix de 30.00 € le stère par le Conseil Municipal.

○ Publicité des actes de la collectivité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1^{er} juillet 2022, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation pour choisir leur mode de publication. Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune et de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés. Le Conseil Municipal décide d'opter pour la publication sur papier dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

○ Révision du tarif des repas à domicile au 1er mai 2022

Le SICOPAL nous informe d'une augmentation du coût de livraison de repas à domicile à 2.44 € TTC. Le repas à domicile transport compris est fixé à 6.97 € TTC au 1^{er} mai 2022. Le Conseil Municipal décide de répercuter cette hausse.

○ Révision des tarifs repas des services ALSH périscolaires et extrascolaires

Le Conseil Municipal décide de répercuter la hausse du coût de livraison de repas du SICOPAL aux communes à compter du 1^{er} mai 2022.

○ Révision des tarifs de locations des salles communales

Considérant les hausses des coûts des fluides depuis le début de l'année et notamment celle du gaz, le Conseil municipal décide de réviser les tarifs de locations des salles communales, ainsi que des options ménage.

○ Reversement d'une aide FIPHFP à un agent

La commune a fait une demande de participation d'acquisition à une prothèse auditive auprès du FIPHFP pour un agent titulaire reconnu travailleur handicapé. La commune est bénéficiaire du versement et s'engage à la reverser à l'agent concerné.

○ ALSH – Modification du règlement intérieur périscolaire

Afin de pallier au problème des repas de cantine dus par les familles lorsqu'un enseignant est absent, la mairie prend en charge le repas du jour de l'absence. Si cette dernière est prolongée et que l'enfant ne fréquente pas l'école, il est impératif de prévenir le service avant 18h00 afin de pouvoir procéder à l'annulation du repas pour le lendemain. Si les familles ne préviennent pas, les repas seront facturés. Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur dans ce sens par 14 voix pour et une abstention.

○ Extinction partielle de l'éclairage public

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal lors d'une réunion de travail sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. D'après des retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable sur la sécurité des usagers de la voirie et la protection des biens et des personnes. M. le Maire a sollicité les services concernés pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. L'éclairage public pourra être maintenu toute ou partie de la nuit aux abords des salles communales les nuits de samedi à dimanche. Le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 à 5h00 du matin, à 14 voix pour et un contre. Un arrêté sera pris par M. le Maire précisant les modalités d'application de cette mesure et la date de mise en place serait prévue au 1^{er} juillet 2022.

○ Révision du classement sonore du réseau routier du Jura - Avis sur le projet d'arrêté

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département du Jura – Réseau routier.

○ Urbanisme

- Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	ACQUEREUR	ADRESSE DU BIEN
ROY Daniel	YOBOUE Koffi	81 route de Condamine
Consorts ROYER	SORNAY Astrid	79 rue des Gay
GAY Maxime	SALIN Dorian - DURANTON Marie	647 route de Nilly
Consorts BUGNOT	BENIER Mickaël – GUEDES Margot	660 route de Condamine
GAUDILLAT Manuel - PLATHEY Alexandra	ARDIET Laurent	165 chemin de l'Etang Jean Guyon
SOBOTRAM	Transports ANTOINE JURA (DELISLE SA)	Champ Poly
APRR	BOËT Raphaël	72 rue des Acacias

- Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	MARQUES Frédéric	Annexe d'habitation
DP	NICAISE Eyvann	Modif. porte grange en baie vitrée
DP	EDF ENR (AUBERGER Aupave)	Panneaux photovoltaïques
DP	THIBERT Stéphane	4 fenêtres de toit + 1 ouverture
DP	BLANCHARD David	Panneaux photovoltaïques
DP	GRAND Camille	Piscine

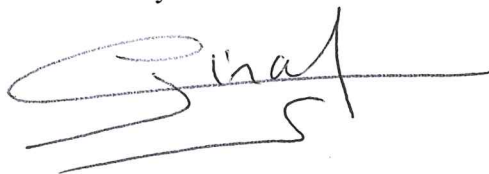
○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Compte rendu du Comité Consultatif Bois et Forêts du 25 avril 2022 - ordre du jour : Présentation du marquage de la parcelle 1, affouage parcelles 1 et 15, entretien parcelle 13, vente de lot de bois.
- Compte rendu du Comité Consultatif Etang Communal du 20 avril 2022 – ordre du jour : Journée pêche en juin, animation, découverte de l'étang et circuit de randonnée en juillet en partenariat avec la Comité d'Animation, point sur l'état des berges, consolidation de la cabane.
- Points travaux :
 - Toiture église : côté Nord bien avancé
 - Ecole : façade Sud aile élémentaire faite
 - Cheminement piétons rue du Château : les travaux ont débuté. Durée 15 jours.
- Projet solaire - implantation de panneaux solaires sur le centre d'enfouissement du Sictom : une première réunion d'information a eu lieu dernièrement à l'intention des Maires, des Elus, des membres de la CLIP. Des réunions à venir se tiendront à Courlaoux pour informer la population et faire connaître le projet.
- Consommation gaz : une étude est lancée auprès des différents services pour étudier les consommations de gaz dans les différents bâtiments communaux.
- Protection civile : remerciements pour notre don pour l'Ukraine
- Zone maraîchère (terrain d'aviation) : ECLA a envoyé les dossiers d'appels à candidature pour les personnes intéressées.
- Elections législatives les 12 et 19 juin 2022 : tableau des permanences. Le scrutin sera clos à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire,
Sylvie GIRARD



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU



Compte-rendu affiché le 01 JUIN 2022